


Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/10/2024 - B2024/055073 - 2017 B 00945 - 827 571 456 - 2'EL

2 EL
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023



certifié conforme
le 26/06/24

Version de travail éditée le 27/08/2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2 EL - SIREN : 827571456			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
10 RUE CENTRALE 69210 SAVIGNY FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		RESTAURATION TYPE RAPIDE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				<input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	1 460			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		EBP
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

							Si déposé néant, cochez la case :	<input type="checkbox"/>
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions.	payées par la société elle-même						a	
	payées par un établissement chargé du service des titres						b	
Montant des distnb correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:							c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts							d	
Montant des autres distributions:							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distnbués éligibles à l'abattement de 40 %							i	
Montant des revenus distnbués non éligibles à l'abattement de 40%							j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
MONSIEUR CHAIGNEAU JEROME PRESIDENT 10 RUE CENTRALE 69210 SAVIGNY FRANCE	100	2023	19 156					
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						186 932	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
	MVLT réalisée au cours de l'exercice							
	MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC-FR

Désignation de l'entreprise 2 EL - SIREN : 827571456					Néant <input type="checkbox"/>	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12	
					Exercice N clos le 31/12/2023	
					Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
ACTIF					Brut 1	
					Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
					Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	113 883	030		113 883
	Immobilisations financières (1)	040	1 830	042		2 480
	TOTAL I (5)	044	115 713	048		124 412
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	65 000	052		40 000
	Stocks marchandises	060	26 000	062		12 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	29 448	070		19 431
	Créances autres (3)	072	10 435	074		29 515
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	4 538	086		20 495
	Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	135 421	098		121 441	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	251 134	112		245 853
PASSIF					Exercice N NET	
					Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	650	650
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées			130	399	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres ..)			131		11 710
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	1 241	-11 311
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I			142	2 290	1 049
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	122 423	129 385
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	49 325	57 536
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172	12 720	
	Comptes courants d'associés			173	24 976	35 772
	Autres dettes			175	39 400	22 111
	Produits constatés d'avance			174		
TOTAL III			176	248 844	244 804	
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	251 134
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 2 EL - SIREN : 827571456										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		ACTIF IMMOBILISÉ										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	102 530	442		444	15 506	446	87 024			
Installations générales, aménagements divers		450	10 710	452		454	6 125	456	4 585			
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470	27 843	472		474	5 568	476	22 275			
Immobilisations financières		480	2 480	482		484	650	486	1 830			
TOTAL		490	143 563	492		494	27 849	496	115 714			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520		522		524		526				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536				
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546				
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>2 EL - SIREN : 827571456</u>								Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982	
								bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982	ter
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2 EL - SIREN : 827571456		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	8
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	471 047
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	471 047
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	192 982
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	192 982
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	278 065
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	278 065
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	471 047
Effectifs au sens de la CVAE		023	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2023
Date de cessation		186	31/12/2023

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 EL - SIREN : 827571456 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MONSIEUR	Nom complet	CHAIGNEAU JEROME		
Nom marital			% de détention	100	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	12/09/1985	N° Département	83	Commune
				TOULON	Pays
					FRANCE
Adresse :					
10 RUE CENTRALE					
69210 SAVIGNY					
FRANCE					

Titre	Nom complet				
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 EL - SIREN : 827571456 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 2 EL	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 827571456	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quinderdecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (VINDRY-SUR-TURDINE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

2 EL - SIREN : 827571456

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2024

Local

Référence du local	6915715512245610C0202376
Invariant du local	691571551224
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0010 RUE JEAN MOULIN 69490 VINDRY-SUR-TURDINE
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	CHAPUIS ALEXANDRE
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	10 200
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (VINDRY-SUR-TURDINE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

2 EL - SIREN : 827571456

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2024

Local

Référence du local	6915701640285610C0202381
Invariant du local	691570164028
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0004 RUE JEAN MOULIN 69490 VINDRY-SUR-TURDINE
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	SCI JMLB 6540
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	2 280
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

SASU 2 EL
Au capital de 650 euros
Siège social : 10 RUE CENTRALE 69210 SAVIGNY
RCS LYON 827 571 456

PROCES VERBAL APPROBATION DES COMPTES DE L EXERCICE 2023

L'an 2024

Le 24 Juin

A 14 Heures

Monsieur CHAIGNEAU Jérôme associé unique et président de la société 2EL société par actions simplifiée au capital de 650. € immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 827 571 456 et dont le siège social est situé 10 Rue Centrale 69210 SAVIGNY

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023

A prit les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- l'affectation du résultat ;
-

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et se soldant par un bénéfice de 1 241 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 241 €, de la manière suivante :

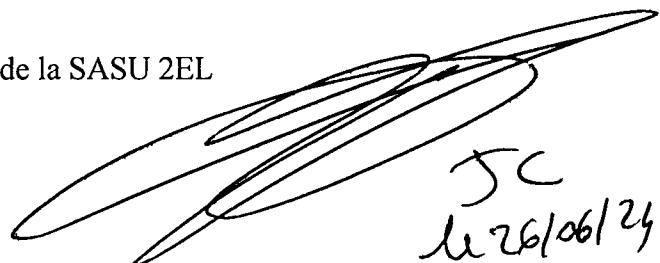
- Aux réserves 1 640 euros

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mr CHAIGNEAU Jérôme certifie que les comptes annuels sont conformes

Fait à Savigny , le 24 Juin 2024

Mr CHAIGNEAU JEROME associé unique de la SASU 2EL



JC
le 26/06/24